

BIENVENUE CHEZ LAMIFIL !

Planifier votre visite

- > Votre interlocuteur chez Lamifil planifie votre rendez-vous et vous le confirme au moyen d'un courriel contenant des instructions.
- > Si vous pensez ne pas pouvoir arriver à l'heure au rendez-vous, veuillez en informer votre interlocuteur. Nous pourrions ainsi en tenir compte dans notre planning des visites.
- > Nos heures de visite sont les suivantes : de 9 h à 16 h 30. Vous pouvez également nous rendre visite en dehors de ces heures, mais il se peut alors que certains services ne soient pas disponibles. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur.

Lors de votre arrivée sur notre site

- > Notre site est aisément accessible en transports publics ou en voiture.
- > La vitesse est limitée à 15 km/h pour tous les véhicules particuliers. Cette limitation s'applique à l'ensemble du site.
- > Lorsque vous pénétrez sur le terrain d'entreprise avec un véhicule particulier, suivez la bande de circulation centrale pour véhicules particuliers jusqu'à la barrière. Vous ne devez donc pas attendre derrière les camions à l'arrêt sur la bande d'accès. Une fois que vous avez atteint la barrière, gardez-vous à droite sur l'une des deux places de parking temporaires. Vous pouvez y stationner pour annoncer votre arrivée au portier.
- > Le parking réservé aux visiteurs se trouve près du bâtiment principal, après la barrière. Le parking situé à gauche des barrières est réservé au personnel. Une fois votre enregistrement terminé, le portier vous ouvrira la barrière. Roulez ensuite tout droit jusqu'au pont-bascule, puis tournez à gauche juste après, en direction du parking réservé aux visiteurs et de l'entrée du bâtiment principal.

Recharger votre voiture électrique ou hybride

- > Si vous conduisez une voiture électrique ou hybride, vous pouvez dorénavant utiliser l'infrastructure de recharge de Lamifil.
- > Sur le parking visiteurs, nous avons placé 2 bornes de recharge, comprenant au total 4 points de recharge de 11 kW.
- > Vous y bénéficiez au moyen de votre propre carte de recharge d'un tarif très économique de 0,22 euro par kWh.
- > Pour les visiteurs utilisant notre infrastructure il n'y a pas de limite à la durée du stationnement lors de la recharge.

Annoncer votre arrivée au portier

- > En tant que visiteur, vous devez toujours annoncer votre arrivée au portier. Une fois votre enregistrement terminé, celui-ci préviendra votre interlocuteur.
- > Ensuite, vous recevrez un badge visiteur, ainsi que des directives à l'intention des visiteurs. Portez votre badge de manière bien visible, afin que nos collaborateurs puissent vous identifier en tant que visiteur. À la fin de la visite, remettez votre badge au portier. Celui-ci enregistrera alors votre départ.

Directives de sécurité générales

- > Un collaborateur de Lamifil vous accompagne tout au long de votre visite.
- > Pour votre sécurité, vous êtes tenu de porter des équipements de protection individuelle (EPI) partout sur le terrain, sauf dans le bâtiment principal et sur les voies d'accès au bâtiment principal venant de l'extérieur. Dans ce cadre, lisez les informations importantes reprises sur cette page, au chapitre « Équipements de protection individuelle (EPI) et prescriptions vestimentaires ».
- > Des chariots élévateurs circulent fréquemment dans l'environnement de production et dans la cour intérieure du terrain de l'usine. Par conséquent, restez bien sur les voies piétonnes.

- > Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site de Lamifil. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux espaces fumeurs. Les cigarettes doivent être éteintes dans les cendriers prévus à cet effet.
- > Le site de Lamifil est équipé de caméras de surveillance. Les visiteurs en sont informés au moyen de pictogrammes installés sur le site.
- > Une procédure d'urgence est lancée en cas de situation d'urgence. Dans ce cas, soyez attentif au signal d'alarme et à une éventuelle évacuation :
- > Certaines parties du site de l'entreprise sont difficiles d'accès ou inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Équipements de protection individuelle (EPI) et prescriptions vestimentaires

- > Afin d'éviter tout désagrément, nous vous conseillons de porter des vêtements adaptés et des chaussures plates, fermées et équipées de semelles en caoutchouc.
- > Le port des EPI suivants est obligatoire dans les départements de production :
 - > Lunettes de protection
 - > Chaussures de sécurité S3
 - > Pantalon long et veste à manches longues
 - > Protections auditives
 - > Gilet fluo ou gilet à bandes réfléchissantes
- > Lamifil peut vous procurer des lunettes de protection, un gilet fluo et des protections auditives. En revanche, pensez à apporter vos chaussures de sécurité personnelles.
- > Par ailleurs, le port d'EPI est soumis à des règles plus strictes dans certains départements.

Visites guidées de l'entreprise

- > Lors de visites guidées de groupe dans l'entreprise, nous vous demandons de ne jamais quitter le groupe sans l'autorisation de l'accompagnateur. De même, utilisez toujours les voies piétonnes.
- > Dans certains départements, des directives de sécurité spécifiques doivent être respectées à la lettre. Votre accompagnateur vous communiquera les directives applicables.
- > Il est interdit de photographier et de filmer durant la visite sans l'autorisation expresse de votre accompagnateur.
- > Ne touchez pas au matériel ou aux machines sans l'autorisation de votre accompagnateur. Certains équipements peuvent être chauds sans que cela soit visible.

Accès sans fil à Internet

- > Notre site met à la disposition de ses visiteurs un accès sans fil à Internet via le wifi.
- > Pour pouvoir bénéficier de l'accès au wifi, vous devez demander un identifiant et un mot de passe personnels auprès de Lamifil. Pour ce faire, envoyez votre nom, votre prénom et votre adresse électronique à votre interlocuteur, ainsi que le nombre de jours durant lesquels vous souhaitez accéder à Internet.